

Foire aux questions sur INSPIRE en milieu humanitaire - novembre 2019

Le présent document a pour objet principal de faciliter le travail des Help Desk du Domaine de Responsabilité de la Protection de l'Enfance (CP AoR) pour répondre aux questions les plus courantes concernant INSPIRE. Il a été élaboré sur la base des questions les plus fréquemment posées dans ce domaine et est considéré comme un document évolutif qui sera ajusté au fil du temps. Pour des questions générales sur INSPIRE, veuillez-vous référer à la [FAQ OMS](#).

1. INSPIRE peut-il être mis en œuvre à la fois dans des contextes de développement et dans des contextes humanitaires, y compris dans des contextes de réfugiés ? Existe-t-il des exemples où INSPIRE a été mis en œuvre dans de tels contextes ?

Oui. Les sept stratégies INSPIRE peuvent être appliquées dans des contextes affectés par des conflits ou catastrophes naturelles et INSPIRE comprend quelques interventions qui se sont révélées efficaces dans de telles situations. Depuis le lancement d'INSPIRE, un plus grand nombre d'interventions fondées sur des données probantes figurant dans INSPIRE ont été mises en œuvre dans des contextes humanitaires et de réfugiés, dont certaines ont été documentées.

Ceci inclut par exemple, un [programme sur les compétences parentales en Colombie post-conflit](#), des programmes d'éducation pour les réfugiés en Ouganda, [des programmes sur le changement des normes sociales en Haïti et au Sud-Soudan](#). Toutefois, comme pour les stratégies qui s'attaquent à d'autres problèmes de société tels que le tabagisme, la consommation de drogues et la consommation excessive d'alcool, la santé mentale, la criminalité et les accidents de la route, la possibilité de les mettre en œuvre avec succès variera selon la stratégie et le contexte. En principe, comme elles ne dépendent pas de systèmes sociaux intacts et de structures de gouvernance qui fonctionnent, les interventions menées dans le cadre de programmes autonomes peuvent être réalisées dans n'importe quel cadre. Il s'agit, par exemple, de programmes avec les parents, de programmes de formation au savoir-faire pratique et de services aux victimes de la violence. En revanche, les interventions impliquant la mise en œuvre des lois par des systèmes de police et de justice qui fonctionnent bien seront difficiles à mettre en œuvre lorsque le conflit ou la catastrophe naturelle ont détruit ou gravement érodé ces structures.

2. Les stratégies INSPIRE ne peuvent pas être mises en œuvre dans des contextes humanitaires en raison de la nature à court terme du financement. Est-ce vrai ?

Non. Certaines des interventions présentées dans INSPIRE peuvent être mises en œuvre sur une courte période (p. ex. programme parental de 12 semaines, 16 séances de thérapie cognitivo-comportementale axée sur le traumatisme), nécessitant moins de ressources. En outre, il est de plus en plus possible de plaider pour un financement plus long et plus souple du fait du nombre croissant de crises prolongées, de la reconnaissance du lien entre les interventions humanitaires et de développement et du plaidoyer pour un financement à plus long terme, notamment par le biais de plans d'intervention humanitaire pluriannuels. Les bailleurs sont également plus disposés à financer des interventions qui sont fondées sur des données factuelles et dont les résultats en termes de prévention et de réduction de la violence à l'encontre des enfants sont démontrables.

3. Combien coûte la mise en œuvre d'INSPIRE ?

Soixante-quinze pour cent des interventions figurant dans le [manuel](#)¹ INSPIRE ont été élaborées ou mises en œuvre dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Le manuel fournit une estimation du coût de chaque intervention dans le cadre de chaque stratégie. Certaines des interventions, par exemple les programmes avec les parents, peuvent être mises en œuvre sur une courte période (par exemple 12 semaines) et nécessitent moins de ressources, tandis que d'autres nécessiteraient des ressources plus importantes sur une période plus longue (par exemple le programme de mobilisation communautaire pour traiter des normes sociales). Un problème aussi complexe que la violence contre les enfants ne peut pas être résolu uniquement par un financement à court terme basé sur des projets, mais le recours à certaines des interventions à plus court terme présentées dans INSPIRE peut déjà commencer à faire une différence, car toutes les interventions sont rentables et fondées sur des données probantes. En outre, le coût de l'inaction est beaucoup plus élevé à long terme. Des études ont démontré que la violence contre les enfants a un coût élevé en termes de frais médicaux, de frais juridiques et de perte de productivité. Par exemple, au Nigeria, une étude de 2017 a révélé que le poids économique de la violence contre les enfants en 2014 était équivalent à 8,9 milliards de dollars US ou 1,58 % du PIB du pays².

4. Comment adapter INSPIRE aux contextes humanitaires ?

Pour la plupart des interventions incluses dans le manuel, une description des éléments de base qui doivent être présents pour assurer l'efficacité des interventions est fournie. Elle comprend également une estimation des coûts et des liens avec les ressources et les outils existants. L'exception de la théorie du changement et des éléments de base, tous les autres éléments devront être adaptés aux participants, à la culture et au contexte pour contribuer au succès de l'intervention. Les exécutants doivent donc trouver le bon équilibre entre le maintien de la fidélité à l'intervention telle qu'elle a été élaborée à l'origine lorsqu'elle s'est révélée efficace, et son adaptation à de nouvelles circonstances, qu'elle soit dans un contexte humanitaire ou non humanitaire. Le manuel INSPIRE fournit également quelques considérations spécifiques en rapport avec les contextes humanitaires.

5. Doit-on mettre en œuvre toutes les sept stratégies ?

Non. On ne s'attend pas à ce qu'une seule organisation, ministère ou département mette en œuvre les interventions de toutes les sept stratégies. En pratique, les interventions de chaque stratégie seront mises en œuvre par différentes organisations, ministères et départements, en fonction de leur mandat, de leurs ressources et de leur expertise. De même, les interventions ne sont pas toutes pertinentes à chaque contexte, et il est raisonnable de ne prioriser initialement que quelques stratégies/interventions en fonction des données disponibles, des besoins actuels et des ressources disponibles. Mises en œuvre ensemble, les sept stratégies sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

6. A quel stade d'une urgence/quand INSPIRE peut-il être mis en œuvre ?

En raison de l'évolution rapide du contexte, du déplacement de la population et de l'accent mis sur les besoins les plus urgents, il est difficile d'appliquer les stratégies INSPIRE dans une situation d'urgence à

¹ Une traduction en français du manuel est prévue prochainement.

² *The Economic Burden of Violence Against Children in Nigeria: Analyse de certains résultats en matière de santé et d'éducation, novembre 2017, Xiangming Fang et autres, Collège d'économie et de gestion, Université agricole de Chine et École de santé publique, Université d'État de Géorgie.*

déclenchement rapide. Cependant, de nos jours, les crises sont de plus en plus prolongées et offrent donc la possibilité de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre des interventions à plus long terme qui peuvent prévenir ou minimiser l'impact de la violence contre les enfants, en combinaison avec d'autres interventions humanitaires et dans le cadre de programmes multisectoriels holistiques. En outre, les stratégies INSPIRE devraient être mises en œuvre dans le cadre des efforts de préparation, notamment dans les pays régulièrement touchés par des catastrophes naturelles. Enfin, dans des contextes plus stables, il serait important de veiller à ce que les enfants vulnérables, notamment les migrants, les réfugiés, les apatrides et les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays soient systématiquement pris en compte lors de la mise en œuvre des stratégies INSPIRE.

7. Qu'est-ce qui est nouveau à propos d'INSPIRE ?

INSPIRE n'est pas une initiative nouvelle et autonome - de nombreux gouvernements et organisations utilisent déjà ces stratégies pour répondre à de nombreuses problématiques en lien avec la violence contre les enfants. En mettant en évidence les données probantes fondamentales, INSPIRE vise plutôt à aider, revitaliser, cibler et élargir les efforts actuels de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants. En s'appuyant sur les connaissances et l'expérience existantes, INSPIRE fournit un cadre pour un engagement holistique, fondé sur des preuves et multisectoriel afin de garantir que les enfants puissent réaliser leur plein potentiel sans violence. Ensemble, ces stratégies peuvent s'inscrire dans une approche globale, à l'échelle du système, de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

8. Quelle est la relation entre INSPIRE et les standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire ?

INSPIRE et [les standards minimums pour la protection de l'enfant dans l'intervention humanitaire \(CPMS\)](#) sont complémentaires. INSPIRE fournit des orientations sur des interventions spécifiques, fondées sur des données factuelles, visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants, avec les éléments essentiels qui doivent être mis en œuvre pour garantir leur efficacité. Il peut être mis en œuvre dans diverses situations, y compris dans des contextes humanitaires. Le CPMS contient des standards d'action universels convenus pour renforcer la coordination et améliorer la qualité des programmes de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires. Ces deux instruments se basent sur le cadre socio-écologique. Les stratégies INSPIRE peuvent être utilisées en complément des standards minimums, par exemple en fournissant des exemples d'interventions qui se sont avérées efficaces et qui peuvent être reproduites. Les références aux stratégies INSPIRE sont reflétées dans l'édition 2019 du CPMS. Pour des explications plus détaillées sur la relation entre les deux, veuillez-vous référer à la note d'orientation INSPIRE-CPMS.

9. Où puis-je trouver des ressources sur INSPIRE ? Dans quelle langue sont-elles disponibles ?

Toutes les ressources sont disponibles sous forme électronique [ICI](#). Le document de base est disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU. D'autres ressources sont disponibles en espagnol et il est prévu de faire d'autres traductions en français et en arabe. En outre, certaines ressources ont été traduites dans les langues locales par les membres du groupe de travail INSPIRE (par exemple, le bulgare, l'ukrainien, le japonais). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Help Desk du DdR PE respectif : CPAOR_SpanishHelpDesk@unicef.org; CPAOR_ArabicHelpDesk@unicef.org; CPAOR_EnglishHelpDesk@unicef.org; CPAOR_FrenchHelpDesk@unicef.org ou l'équipe « [End Violence](#) ».

10. Qu'est-ce qu'INSPIRE entend par « prévention » ?

La trousse INSPIRE a été élaborée sur le modèle de santé publique axé sur la prévention. Ainsi, six des sept stratégies INSPIRE sont de nature préventive, et les services de lutte et d'appui sont axés sur les soins aux victimes. La prévention désigne l'ensemble des interventions, activités, législations et/ou politiques visant à mettre un terme à la violence contre les enfants (prévention primaire), à y répondre et empêcher les victimes d'être exposées à davantage de violence (prévention secondaire) et à réduire les traumatismes et les handicaps des victimes (prévention tertiaire). Elle va bien au-delà des activités de sensibilisation et/ou de campagnes de sensibilisation et comprend des interventions spécifiques auprès des parents, sur les normes sociales et sur la législation.

11. Qu'est-ce qu'INSPIRE entend par « fondé sur des preuves » ? Toutes les interventions actuelles fondées sur des données probantes sont-elles incluses dans INSPIRE ?

À l'exception de certaines législations, toutes les interventions incluses dans INSPIRE ont été évaluées scientifiquement au moyen d'essais contrôlés randomisés (« Randomized Controlled Trials » ou « RCT ») et/ou de dispositifs de haute qualité quasi expérimentaux et se sont avérées efficaces. Elles sont fondées sur les meilleures données de recherche disponibles, plutôt que sur des convictions personnelles ou des données anecdotiques. Le manuel INSPIRE inclut une sélection d'interventions fondées sur des données probantes sur la base de publications scientifiques au moment de son élaboration en 2016. Soixante-quinze pour cent des interventions présentées dans INSPIRE ont été développées ou mises en œuvre dans des pays à faible ou moyen revenu, cependant, le manuel n'inclut que quelques exemples d'interventions mises en œuvre dans des contextes humanitaires. Cela ne signifie pas pour autant que les interventions qui n'ont pas été incluses ne sont pas fondées sur des données probantes. Il est prévu que le document clé d'INSPIRE et le manuel INSPIRE soient mis à jour périodiquement pour tenir compte des nouvelles données probantes.

12. Comment peut-on mesurer les progrès et l'impact d'INSPIRE ? Existe-t-il des outils ?

Le [Guide des indicateurs et cadre de résultats](#) INSPIRE fournit un ensemble d'indicateurs et un cadre de résultats pour aider les gouvernements et les organisations à suivre la prévalence de la violence, les facteurs de risque et de protection, ainsi que la mise en œuvre et l'impact des stratégies INSPIRE. Des indicateurs sont fournis pour chacune des sept stratégies et pour l'action multisectorielle et le suivi et l'évaluation. Les indicateurs sont conçus pour être utilisés aux niveaux national et infranational. Les données pour la plupart des indicateurs peuvent être obtenues en utilisant les questions des instruments d'enquête existants qui sont mis en évidence dans le guide.

13. Chaque organisation qui met en œuvre des interventions INSPIRE doit-elle effectuer un Essai contrôlé randomisé (« Randomized Controlled Trials ») pour vérifier si elles fonctionnent ?

Non. Il n'est pas nécessaire qu'un Essai contrôlé randomisé ('ECR') soit effectué chaque fois qu'une intervention INSPIRE est mise en œuvre sous une forme non modifiée ou lorsqu'elle n'est adaptée que superficiellement. Toutefois, chaque fois qu'une intervention INSPIRE subit des modifications majeures, on ne peut pas supposer qu'elle fonctionnera de la même manière que l'intervention éprouvée sur laquelle elle est fondée et, dans tous ces cas, l'efficacité de l'intervention adaptée doit être testée avant d'être mise à l'échelle. En outre, même si les ECR ne seront pas nécessaires dans la plupart des cas, un cadre de suivi et d'évaluation solide est toujours nécessaire pour s'assurer que l'intervention produit les résultats escomptés.

14. Comment les coordonnateurs interagences de la protection de l'enfance peuvent-ils utiliser INSPIRE ?

Les coordonnateurs peuvent utiliser INSPIRE pour faciliter : 1) la mise en place de mécanismes interagences pour mesurer l'impact et améliorer la qualité ; 2) l'engagement d'autres secteurs dans des interventions conjointes par le biais d'une collaboration interclusters, et 3) l'inclusion de certaines interventions dans les plans d'intervention humanitaire pour soutenir la mobilisation des ressources.

INSPIRE est un outil et un cadre qui peut aider les coordonnateurs à s'assurer que des interventions davantage fondées sur des données probantes soient mises en œuvre et, ainsi améliorer la qualité des programmes de protection de l'enfance au sein du Domaine de Responsabilité et dans tout le secteur. Sur la base des données existantes (par exemple, les enquêtes sur la violence contre les enfants), de l'analyse et des discussions au cours des événements relatifs au plan de travail/stratégie du pays, les groupes de travail peuvent identifier les moyens de renforcer les interventions existantes ou de lancer de nouvelles interventions fondées sur des données probantes et adaptées à leur contexte. En favorisant une approche multisectorielle, l'ensemble INSPIRE peut également contribuer à une meilleure coopération intersectorielle. L'accent qu'il met sur la prévention peut également contribuer à une meilleure préparation et/ou soutenir la transition vers la phase de relèvement/reconstruction. Les membres du groupe de travail interagence sur la protection de l'enfance peuvent utiliser les indicateurs INSPIRE pour mesurer et évaluer l'impact de leurs interventions en termes de réduction de la violence contre les enfants. En devenant membre du groupe de travail INSPIRE, ils peuvent également bénéficier d'échanges de meilleures pratiques avec d'autres membres confrontés à des défis similaires. Enfin, les stratégies INSPIRE peuvent être mises en œuvre simultanément au niveau local et national. Il n'est pas nécessaire d'attendre que le gouvernement ait élaboré un plan d'action national pour les mettre en œuvre.

15. INSPIRE aborde-t-il également les questions de violence extérieure telles que les conflits armés ?

La violence collective, comme les conflits armés ou le terrorisme, n'est pas abordée dans INSPIRE. Les efforts globaux visant à réduire la violence, à protéger les enfants, à changer les normes et à soutenir les familles peuvent cependant potentiellement réduire les risques et l'impact de ce type de violence.

16. Quel type de soutien le CP AoR/Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants apporte-t-il sur INSPIRE ?

Le programme de pays et le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants travaillent ensemble pour accélérer l'élimination de la violence contre les enfants en mettant l'accent sur les contextes humanitaires. Un appui spécifique est fourni aux groupes de coordination et aux gouvernements pour la mise en œuvre des sept stratégies INSPIRE visant à mettre fin à la violence contre les enfants par le biais d'un soutien à distance ou dans le pays. Il peut s'agir de mettre en relation les coordonnateurs et les groupes de coordination avec des experts, des organisations et des ressources pertinentes en matière de lutte contre la violence (par exemple, enquête sur la violence à l'encontre des enfants, interventions spécifiques) et de fournir sur demande un appui technique et/ou un renforcement des capacités dans le pays concernant INSPIRE et les questions connexes. Contact : chantal.neuweiler@end-violence.org



17. Quelle est la relation entre INSPIRE et le cadre RESPECT pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes ?

RESPECT est un acronyme en anglais qui signifie Renforcement des compétences relationnelles ; Autonomisation des femmes ; Services assurés ; Réduction de la pauvreté ; Environnements rendus sûrs ; Prévention des abus envers les enfants et les adolescents, et Transformation des attitudes, des croyances et des normes. Le cadre de RESPECT a été lancé en mai 2019, et complète INSPIRE. Certaines des interventions incluses dans INSPIRE traitent de la violence entre partenaires intimes (VPI) ainsi que des normes sociales qui cautionnent l'inégalité des sexes et le recours à la violence. De même, RESPECT comprend une stratégie de prévention de la maltraitance des enfants et des adolescents. Il y a de plus en plus de preuves des intersections entre la VPI et la violence contre les enfants. Ces types de violence partagent des facteurs de risque et ont des conséquences négatives similaires sur la santé et la psychologie des victimes. Les deux sont influencés par des normes sociales et de genre qui tolèrent la violence et les punitions violentes des enfants et renforcent l'inégalité entre les sexes. La violence contre les enfants se passe souvent dans les mêmes familles, et ce comportement peut être transmis de génération en génération.

18. Qu'est-ce que le Groupe de travail INSPIRE (GT) ?

Le groupe de travail INSPIRE est codirigé par l'OMS et le 'Care and Protection Learning Network' basé à l'université de Columbia. Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants fait partie de son Secrétariat. Le rôle du Groupe de travail est de fournir un leadership dans la mise en œuvre des interventions liées à INSPIRE ; d'harmoniser le travail des membres pour obtenir un impact collectif ; d'identifier les nouvelles possibilités de soutien à la mise en œuvre, et de générer, recueillir et partager de nouvelles données sur ce qui fonctionne pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants. L'adhésion est gratuite et comprend des représentants d'agences des Nations Unies, d'agences bilatérales, d'associations professionnelles internationales, d'ONG, de gouvernements, de fondations philanthropiques et d'universités qui travaillent à mettre fin à la violence contre les enfants et qui se sont engagés à mettre en œuvre des interventions liées à INSPIRE. Actuellement, il compte environ 500 membres.

19. Quelle est la relation entre le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants et INSPIRE ?

Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants a contribué à l'élaboration d'INSPIRE et encourage son utilisation pour accélérer les mesures visant à mettre fin à la violence et à la prévenir dans les pays et les communautés. Le Partenariat mondial fait également partie du secrétariat du groupe de travail INSPIRE et est l'un de ses contributeurs actifs.

20. L'appartenance au Groupe de travail INSPIRE et au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants est-elle liée ?

Pas directement. Les deux entités sont indépendantes et ont des processus d'adhésion distincts mais travaillent en étroite collaboration.